

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 30 (1945)
Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.— ; abonnements facultatifs en sus Fr. 1.50. Abonnements privés Fr. 2.50

Administration et Rédaction :

Tél. 2.73.81

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, St-Gall.

Impression :

Tél. 2.83.90

A. Bovard-Giddey (M. Girod, successeur), Lausanne.

Votation fédérale au sujet de la protection de la famille

En 1942, un Comité suisse d'action déposait à la Chancellerie fédérale une demande d'initiative, portant les signatures d'environ 170.000 citoyens suisses, en vue d'introduire dans la constitution fédérale un article spécial autorisant la Confédération à prendre des mesures pour la sauvegarde de la famille, fondement de la société et de l'Etat.

Le Conseil fédéral soumit la question à une étude très approfondie. Il considéra qu'il était indiqué de donner une base constitutionnelle aux mesures en question et élaborer un projet qui fut ratifié par les Chambres fédérales.

Ce projet de nouvel article constitutionnel autorise la Confédération à agir dans trois domaines déterminés (Caisse de compensation familiale, construction de logements et colonisation intérieure, assurance-maternité) et lui prescrit de veiller aux intérêts de la famille dans les domaines où elle a déjà le pouvoir de légiférer ou de prendre des mesures administratives.

Le peuple suisse est maintenant appelé à se prononcer sur l'introduction de ce nouvel article relatif à la protection de la famille dans la Constitution fédérale.

La votation populaire aura lieu le 25 novembre 1945.

Toujours préoccupées de l'avenir du pays, les organisations raiffeisenistes suisses ont toujours placé au premier plan de leur action le soutien de la famille qu'elles considèrent comme la pierre angulaire de toute nation qui tient à s'affirmer et à se perpétuer. Elles favorisent la famille par l'encouragement à l'épargne et par l'octroi au besoin de petits crédits rationnels à des conditions les plus favorables. C'est également dans le cadre de cette action

générale que l'Union suisse des Caisses Raiffeisen a constitué dernièrement une Caisse d'allocations familiales.

Les Raiffeisenistes suisses acceptent donc avec enthousiasme le projet d'article constitutionnel et le manifesteront en déposant tous leur bulletin affirmatif dans l'urne le 25 novembre prochain.

Et nous ne saurions assez recommander aux Caisses locales d'entreprendre en temps voulu l'œuvre de vulgarisation nécessaire afin que le principe du maintien et de la protection de la famille, base de la prospérité de l'individu et du pays tout entier, figure dorénavant dans notre constitution fédérale.

Privileges fiscaux inadmissibles

Dans son message du 19 janvier 1944 à l'Assemblée fédérale sur les mesures propres à ordonner les finances fédérales, le Conseil fédéral admettait que l'assiette établie pour le sacrifice en faveur de la défense nationale devait être large. « Il en résulte — disait-il — que les dérogations aux règles de l'assujettissement doivent être aussi limitées que possible. C'est ainsi qu'il conviendrait de renoncer à l'exonération générale que la législation sur la contribution de crise accorde aux fonds spéciaux dont la Confédération et les cantons ont l'administration... De plus il conviendra d'examiner la question de l'assujettissement des entreprises industrielles et commerciales de la Confédération, des cantons et des communes, qui jusqu'ici ont été exonérés de tous les impôts directs de la Confédération ».

Ainsi, le gouvernement faisait sienne l'opinion généralement admise, que tous ceux qui étaient intéressés au maintien de la défense nationale devaient y contribuer dans le cadre de leurs possibilités.

Le Conseil fédéral céda toutefois aux

influences politiques et renonça à ses premières intentions. Les circonstances du moment peuvent l'expliquer. Aujourd'hui, en revanche, ces circonstances se sont complètement modifiées du côté du gouvernement, comme de celui des principaux opposants.

Les arrêtés fédéraux d'octobre 1944 (amnistie fiscale, augmentation de l'impôt anticipé, etc.) ainsi que toute la littérature répandue ce printemps par l'administration fédérale des contributions visent aujourd'hui de façon toujours plus accentuée à une répartition plus équitable des charges générales. Notre peuple, espèrent nos fonctionnaires, doit se rendre mieux compte de la situation de l'Etat dans son ensemble et ne pas oublier les milliards de dettes causés par la défense nationale militaire, économique et sociale.

La guerre est aujourd'hui terminée. Elle nous a occasionné 6,5 milliards de dette. Chacun doit contribuer avec toutes ses ressources et sans arrière-pensée à payer cette énorme charge. Les sacrifices financiers sont inévitables. Ils sont d'ailleurs peu de chose à côté de ce que nous aurions souffert si la tourmente avait assailli notre pays.

Les statistiques nous permettent de voir si le premier sacrifice pour la défense nationale a frappé, comme on le demandait, chaque contribuable de façon égale. A ce propos, on relève avec déception la marge de fraude toujours trop large. On ne peut par conséquent qu'approuver les mesures destinées à lutter contre la fraude fiscale. D'autre part, on s'étonne que notre gouvernement ait renoncé et semble toujours vouloir renoncer à l'imposition d'un autre élément fiscal des plus importants : les 3.8 milliards d'actions, d'obligations, appartenant à des personnes morales exonérées des impôts de guerre, c'est-à-dire presque le cinquième des titres et dépôts imposables.

Certes, nous n'irons pas jusqu'à dire que toutes les personnes morales exonérées doivent être dorénavant imposées. L'imposition des institutions servant à des fins sociales ou d'assistance ne serait pas opportune et celle des exploitations propriété de la Confédération serait un non sens. Mais nous considérons que ce ne serait qu'équitable de mettre à contribution les entreprises de droit public réalisant des bénéfices.

Il existe en effet aujourd'hui encore des centaines d'entreprises cantonales et communales : institutions de crédit, assurances, entreprises d'électricité, de gaz et de distribution d'eau, entreprises de transport qui ne paient pas un centime d'impôts extraordinaires. N'ont-elles cependant pas profité aussi de notre défense nationale ?

En 1940, l'argument principal des partisans de l'exonération était la précaire situation financière des cantons et des communes. Qu'en est-il aujourd'hui ? La situation des finances publiques a fortement évolué pendant la guerre. De 1940 à 1945 la dette à amortir de la Confédération a presque doublé. 5 milliards sont venus s'ajouter à la dette d'avant-guerre. Par contre, la dette consolidée totale des cantons était de 1888 millions en 1939 et de 1839 millions en 1943. Elle a donc diminué de 40 millions. La situation des communes est encore plus significatives. On suppose ici à 44 millions la diminution de la dette totale. D'autre part, en ce qui concerne les cantons, leur part aux impôts fédéraux qui était (sans les subventions) de 47 millions en 1939 a passé à 97,5 millions en 1943 tandis que leurs propres recettes fiscales ont augmenté durant la même période de 300 à 388,2 millions.

Il est intéressant d'examiner également l'utilisation des bénéfices de guerre des entreprises publiques. Nous devons faire ici la constatation qu'au lieu d'être versés dans la caisse publique les bénéfices supplémentaires ont été utilisés en premier lieu pour constituer des réserves ouvertes ou cachées qui sont considérables par rapport à celles qu'ont pu créer les entreprises privées.

Nous citerons ici un exemple : celui des banques cantonales.

Le revenu annuel net des 27 banques cantonales, après avoir subi une petite diminution au début de la guerre, a passé de 46,8 millions en 1938 à 48,9 millions en 1943.

En revanche, le revenu net de toutes les banques privées suisses qui était de 52 millions de francs en 1938 a passé à

45 millions en 1943. Les bénéfices distribués par les banques cantonales, qui étaient de 36,5 millions en 1938, ont légèrement diminué, passant à 35,4 millions en 1943. L'évolution financière favorable des dites banques s'est traduite par une augmentation très nette des réserves. De 1939 à 1943 ces institutions d'Etat ont pu faire des réserves et des amortissements se montant à 83 millions. On ne peut lire ces chiffres et comparer les charges fiscales actuelles des banques privées avec les prestations publiques demandées aux banques cantonales sans une certaine ironie. Nous avons vu que les bénéfices de ces deux groupes de banques sont en gros à peu près les mêmes. En revanche, le fisc les met à contribution dans une mesure complètement différente. De 1940 à 1943, les impôts et les bénéfices distribués par les banques cantonales, non compris le service du capital de dotation, se sont montés à 65 millions environ. En revanche les banques privées ont payé en impôts et taxes pendant le même temps 80 millions environ, dans lesquels ne sont pas compris ni les impôts sur les coupons à déduire des dividendes, ni l'impôt sur le revenu frappant les bénéficiaires de ces dividendes.

Nous avons cité l'exemple des banques cantonales qui sera particulièrement expressif pour nos lecteurs. On constate d'autre part des situations analogues auprès des assurances incendies cantonales, des tramways urbains, des entreprises d'électricité des cantons et villes, qui ont pu effectuer des amortissements considérables et constituer d'importants fonds de renouvellement.

En vertu des privilèges fiscaux dont elles jouissent, les entreprises d'Etat sont placées dans une situation privilégiée par rapport aux entreprises privées qui exercent la même activité et qui sont soumises de cette façon à une concurrence contre laquelle elles ne peuvent lutter.

Tout cela est souverainement illogique et injuste.

D'autant plus que, pendant ce temps, les impôts que doit payer tout simple citoyen croissent sans discontinuer. L'an prochain, ils seront de 1800 millions, soit de 800 francs par contribuable.

Aussi un « Comité d'action pour l'égalité devant l'impôt » — dont font partie des personnalités marquantes de l'économie privée — vient-il de lancer une initiative populaire en vue de supprimer les exonérations fiscales dont jouissent dans le domaine de l'imposition extraordinaire certaines entreprises de droit

public : banques cantonales, Caisses d'assurances, entreprises industrielles des cantons et des communes, etc.

Cette action populaire en vue de l'égalité devant l'impôt, pour laquelle des signatures sont actuellement recueillies, mérite d'être soutenue.

Le désordre à corriger

III

Nous ne pouvons, nous ne devons pas oublier qu'une idéologie fausse est à l'origine du désordre actuel ; notre société toute entière a pour fondement des hypothèses gratuites et inexacts de l'individualisme et du libéralisme ; en d'autres termes, c'est parce que le profit individuel est devenu la raison d'être, le but suprême, et l'idole de l'économie, c'est pour cela qu'aujourd'hui tout menace de s'écrouler. Si donc on veut redresser l'économie et la rendre saine, lui permettre de surmonter son mal actuel, il faut commencer par la pénétrer d'idées justes, *il faut, disons le mot nettement, lui donner un esprit chrétien* en cherchant à placer à sa base les *grands principes chrétiens* sur le travail, la propriété, la richesse, le profit, les relations de l'économique et du moral...

Pour que les hommes puissent bâtir la cité de demain sur ces principes éternels, il faut qu'ils connaissent ces principes éternels et qu'ils les admettent dans toute leur pureté. Or, le tragique de l'heure présente, c'est que le désordre matériel lui-même tend, avec le concours de diverses influences, à développer dans les esprits un autre désordre d'une particulière gravité, désordre intellectuel et moral, désordre qui se traduit dans chaque individu par un véritable chaos d'idées, un grand nombre d'hommes ne cherchant même plus à légitimer rationnellement leur manière de voir ni les ramener à un suprême principe ; mais la passion, le préjugé, l'intérêt, deviennent en chaque occasion la raison principale de leur attitude de pensée. Que sortira-t-il de ce chaos ? L'évolution des événements fait redouter qu'il n'engendre tôt ou tard dans la majorité des esprits des systèmes économiques peu conformes aux exigences de l'ordre véritable, idéologies fausses qui ne seraient pas moins dangereuses que l'idéologie libérale, au contraire.

Ainsi, le monde civilisé serait la victime impuissante de ce cycle effroyable : l'idéologie libérale aurait amené le désordre économique dont nous sommes

témoins, qui, lui à son tour, favoriserait l'éclosion de nouvelles idéologies capables de produire des troubles beaucoup plus graves.

Pour nous convaincre de la réalité du danger, il nous suffit de nous souvenir avec quel illogisme jugent et agissent la plupart des chrétiens qui nous entourent et même, soyons sincères jusqu'au bout, il nous suffit peut-être de faire un retour sur nous-mêmes. En constatant le jeu d'influences qui s'exercent sur nous, les contradictions qui de ce fait se font jour dans nos idées et dans nos actes, en touchant du doigt surtout ce manque presque général de doctrine, qui fait que l'on pense et que l'on agit sans presque jamais se référer aux lumières de la foi et de la charité, nous ne pouvons pas ne pas être effrayés : si dans les esprits et les cœurs de ceux qui forment l'élite intellectuelle et morale du monde, il y a une telle confusion, qu'en est-il parmi les autres ? et ne devons-nous pas craindre qu'à la faveur des difficultés d'après-guerre, des propagandistes habiles fassent triompher des doctrines dangereuses, que leur simplisme même ferait facilement admettre par une humanité désorientée ?

Sans insister sur ce désordre général, nous voulons attirer l'attention sur le malaise particulier dont souffrent aujourd'hui les jeunes. Ce malaise provient du sentiment d'insécurité ressenti par les salariés. C'est le problème du pain quotidien qui se pose à notre jeunesse dans le déséquilibre de la société moderne. Si tous ne sont pas chômeurs,

tous en veulent à une société où le fruit du travail ne va pas assez à celui qui travaille, mais à celui qui spéculé. La société actuelle ne permet pas à tous de gagner leur vie et celle de leur famille, mais à quelques-uns de gagner de l'argent. Voilà, ce qu'il faut changer. De ce chaos d'idées, nous vous signalons un exemple : en 1934 on discutait dans une assemblée de la jeunesse sur la propriété et le capitalisme ; il fut impossible aux congressistes de s'entendre. La discussion était vive quand tout à coup un jeune homme s'écrie : « Eh bien disons que nous sommes tous contre le capitalisme ». Ces mots suscitent l'enthousiasme, l'unanimité est faite, tous répudient un régime que personne n'a su définir.

En résumé, il résulte que pour guérir le désordre qui nous accable une double solution s'impose :

1) D'abord une action d'ordre intellectuel et moral à mener dans toutes les classes et parmi tous les âges, mais spécialement parmi les jeunes qu'il faut instruire des exigences sociales au plein sens du mot, leur faire comprendre qu'ils doivent unifier toute leur vie privée et publique à la lumière de l'Evangile.

2) Une action d'ordre économique et social ensuite : notre civilisation est en péril, il faut la sauver, en restaurant les corps professionnels, en évitant l'écueil de l'étatisme et celui de l'individualisme. C'est l'honneur et la gloire de nos Caisses Raiffeisen de se passer de l'aide de l'Etat et de développer l'esprit de

communauté pour éviter le danger de l'individualisme. En nous efforçant d'être de bons raiffeisenistes, nous servirons notre civilisation. V. R.

D'un mois à l'autre

De tout un peu.

* Le **marché monétaire** n'a pas accusé de perturbations importantes au cours du mois dernier. Les taux restent toujours bas et stables et l'échelle de base préconisée pour les Caisses Raiffeisen dans notre dernière chronique financière reste toujours valable.

* **Une victoire des coopératives d'entraide.** — Lors du débat qui a eu lieu récemment aux Chambres fédérales à propos de la révision des articles constitutionnels dits économiques, le Conseil national a décidé à la forte majorité de 128 voix contre 14 l'introduction dans le projet de nouvelle constitution (art. 31 bis révisé) de la clause suivante : **La Confédération favorise les organisations économiques fondées sur le principe de l'entraide.** Cela équivaut à la reconnaissance de la valeur d'un principe coopératif : celui de l'association et de l'entraide.

Les Caisses Raiffeisen, avec toutes les coopératives, agricoles et autres, se réjouiront de ce succès coopératif.

* **Votation populaire au sujet de la protection de la famille.** — Le Grand Comité de l'Union suisse des paysans a décidé dans sa séance du 11 septembre de recommander l'acceptation du projet de nouvel article constitutionnel.

* Le « **Journal d'agriculture suisse** », le progressiste organe officiel de la Chambre genevoise d'agriculture a publié récemment une série d'articles intitulés « **Le crédit agricole et les Caisses Raiffeisen** ».

* **Le peuple suisse paie près d'un milliard de primes d'assurance.** — Les dépenses du

Le curé J.-E. Traber pionnier raiffeiseniste suisse 1854 - 1930

La biographie du pionnier raiffeiseniste suisse J.-E. Traber* a rencontré partout en Suisse romande un très vif intérêt. La presse entière a non seulement signalé cet ouvrage mais lui a dédié encore souvent de fort sympathiques critiques. Mme Maroussia Grenier, en particulier, en a donné dans le « Coopérateur suisse » un excellent petit résumé que nous reproduisons ci-après. Cette « biographie abrégée » de la vie et de l'œuvre de notre vénéré pionnier intéressera certainement les lecteurs qui ne possèdent pas encore l'ouvrage de M.

Böhi, tout en fournissant aussi une excellente matière pour une causerie sur ce sujet au sein des assemblées générales de nos Caisses.

Réd.

Un curé, et curé dans l'âme, apôtre du Raiffeisenisme jailli du cœur d'un croyant protestant ! Est-ce possible ?... Possible, et normal ! les cœurs élevés se retrouvent pardessus les barrières. Sur les sommets, l'entente est réalisable, et même la collaboration. D'ailleurs, ces deux êtres d'élite, de souche si diverse, se ressemblent. Humbles devant Dieu, ils sont prêts, dès qu'il s'agit du bien public, à aller leur chemin envers et contre tout et tous, et même, s'il le faut, à casser les vitres. Tous deux de santé fragile, mais portés par leur passion de l'humanité : vivant ensemble de l'esprit victorieux de tous les obstacles !

Voyons le curé Traber, personnalité d'une extraordinaire envergure !

Il naît dans une famille où, dès les plus jeunes années, la lutte est à l'ordre du jour : lutte contre la misère, lutte contre la mauvaise santé - Le père, petit paysan-menui-

sier, les six enfants, la mère, tous travaillent d'arrache-pied pour joindre les deux bouts. Le domaine n'est guère étendu, les champs sont trop petits, le métier de menuisier rapporte peu. Et puis, père et mère toussent, toussent !! Deux enfants sont morts à peine âgés de quelques jours. C'est normal à l'époque, mais Jean Traber, tout jeune, emmagasine les impressions. Enfant, il ouvre les yeux, il sent, il vibre... et tout cela servira à faire de lui le Bon Samaritain de toutes les causes négligées, le redresseur de toutes les injustices.

D'ailleurs, il a de qui tenir : bien que pauvres, ses parents sont respectés de tous. Faibles de santé, ils sont d'une énergie, d'une droiture et d'une bonté remarquables.

A l'école, Jean Traber a la chance de tomber sur un régent distingué, dans la meilleure acception du mot. Ce pédagogue hors ligne a affaire à une centaine d'élèves. La méthode, très « vieille école », limite l'enseignement à peu de branches, mais traitées à fond. Calcul, allemand et quelques notions pratiques de sciences, assaisonnées d'une discipline ferme sans rien d'abrutissant, faisaient de la plupart des élèves du régent

* Le curé J.-Ev. Traber, sa vie et son œuvre, par A. Böhi. Edition de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen.

peuple suisse pour les assurances augmentent d'année en année. D'après les calculs du Service fédéral des assurances, elles auraient atteint pour 1943 la somme considérable de **928 millions de francs** en chiffre rond. L'Office fédéral des statistiques a évalué à 10 milliards de fr. environ le revenu total du peuple suisse pour 1942. Ce dernier affecte donc pour les assurances de tous genres le 9 % de son revenu global.

* L'Angleterre et le secret des banques.

— Le chancelier de l'Echiquier, Dalton, a déclaré dernièrement aux représentants de la presse que la Banque d'Angleterre ne songe nullement à lever le secret des banques.

Cette déclaration met un point final aux rumeurs selon lesquelles les Alliés seraient intervenus auprès de divers Etats neutres pour obtenir d'eux la levée du secret des banques.

* **Sauvetage bancaire in extremis.** Après la récente absorption de la Banque Fédérale S. A. en difficultés par l'Union de Banques Suisses, la **Banque commerciale de Bâle**, victime elle aussi de la lamentable faillite du Reich allemand, vient de se livrer à corps perdu à la Société de banque suisse. Cette dernière reprend les passifs (dépôts du public) de l'établissement défaillant moyennant cession des actifs libres de restrictions de transfert. Les actifs gelés, dont la valeur comptable s'élève à 43 millions environ, constitueront par contre le patrimoine restant à la banque sinistrée. Il résultera de cette transaction des pertes douloureuses pour les actionnaires et des situations pénibles pour les employés qui ne seront repris qu'en partie par la Société de banque suisse, en fonction de l'augmentation effective de son volume d'affaires.

Triste effacement d'un établissement octogénaire qui a fait à un moment donné la gloire financière de Bâle et de Genève !

* **Les thurgoviens sont riches...** Il résulte d'une récente publication du Département cantonal des finances du canton de Thurgovie que la fortune nette des 30.611 personnes physiques imposables domiciliées

dans le canton se monte à Fr. 837,61 millions, ce qui donne une moyenne de Fr. 27.320.— par contribuable. Si l'on tient compte du nombre des habitants on arrive à la conclusion que chaque thurgovien possède une fortune... théorique de Fr. 6080 ! Cela illustre la prospérité du canton et du peuple thurgovien.

Journées d'études des dirigeants fribourgeois

Eprouvant le besoin, à part l'assemblée générale, de discuter certaines questions techniques, d'approfondir certains principes comme aussi de mettre au point certains détails dans l'application souvent difficile des lois fiscales plus spécialement, les dirigeants fribourgeois avaient, à plusieurs reprises, manifesté le désir d'étudier ces problèmes en commun. Répondant à ce vœu fort légitime et après avoir envisagé le moyen le mieux approprié de le réaliser, le Comité de la Fédération de Fribourg-Romand avait convié les présidents des deux Conseils et les caissiers de toutes les sections à se rencontrer pour une journée d'études, soit à Bulle, le 11, soit à Fribourg, le 18 octobre.

Disons d'emblée qu'elles eurent toutes deux plein succès. La participation exemplaire, quasi complète des personnalités convoquées — 57 délégués à Bulle, au Café Gruyérien, et 62 à Fribourg, à l'Hôtel suisse, alors qu'une seule Caisse n'était pas représentée — prouve la réelle utilité de ces cours d'instruction et l'empressement de nos

organes responsables à se tenir au courant des problèmes actuels.

A Bulle, nous notons la présence du vétéran fribourgeois, *M. le chanoine Raemy*, président d'honneur de la Fédération, venu apporter ses encouragements et marquant, par une émotion visible, tout l'attachement qu'il porte à sa chère Fédération et au mouvement Raiffeisen dont il est un des méritants ouvriers de la première heure.

Les deux journées furent dirigées de main de maître par le président de la Fédération, *M. l'abbé Monnard*, révérend curé de Marly. Avec tact et distinction, toujours bien informé, il sut provoquer et conduire la discussion qui fut constamment élevée et pleine d'intérêt.

En guise d'introduction, après les saluts d'usage, M. le président exposa *« Le rôle de la Caisse Raiffeisen dans nos communautés rurales »*. Par cette étude pleine de vie — *« Le Messager »* reviendra sur les principaux passages — le conférencier démontre l'importance de la commune comme cellule sociale du pays. La commune, extension de la famille, est le groupement initial naturel des hommes qui doit procurer à ses adhérents l'éducation religieuse et morale, qui doit pourvoir à leur formation politique et civique, qui doit assurer à tous les ressources économiques. Les éléments constitutifs de cette organisation sont interdépendants les uns des autres. Du bon fonctionnement de chacun d'eux comme de leur apport particulier

Herzog des hommes et des femmes prêts pour la vie.

Mais Jean Traber profite mal de ses premières années d'école. Très doué, il « bâcle » son travail et a toujours fini avant les autres. Incapable de rester là, inerte, à ne rien faire, il s'occupe à sa façon, ce qui agace le régent, navré de le voir perdre son temps à déranger les autres. Ce « fieffé petit diable » a dix ans lorsque cet excellent maître le prend un jour à part pour lui faire un sermon carabiné : « Si tu ne te corriges pas, tu n'arriveras jamais à rien ! » Jean Traber se redresse, regarde l'instituteur bien en face, et, dès ce jour, fait de son mieux tout ce qu'il fait. Preuve de volonté magnifique qu'il vaut la peine de relever chez un enfant de dix ans !

A douze ans, placé chez un paysan, Jean « travaille très bien, mais, quand il a fini, il ne vaut pas un sou, tant sa gaieté est exubérante », dit son patron.

Au moment de sa communion, l'enfant décide irrévocablement de devenir prêtre. Rien ne l'arrêtera. La mort à deux mois de distance de ses parents tuberculeux, une situation des plus précaires, tout lui est un stimulant. Et même les difficultés de ses

jeunes années, le travail manuel, lui seront précieux plus tard. Sur la double tombe des parents, les enfants ont promis de s'entraider. Mais, très vite, l'aîné part au service militaire et, gravement atteint de tuberculose, rentre au foyer pour mourir. Jean doit donc aider à la maison... et n'étudier que par à côté. Il se lève à quatre heures et étudie jusqu'à six heures. Puis, menuiserie et travail aux champs, sauf une heure volée tous les jours, droit après dîner, pour une leçon de latin chez son curé ! Sur l'établi, il y a en permanence une grammaire latine ouverte. Déclinaisons et conjugaisons s'apprennent à la cadence des coups de rabot et de scie. D'ailleurs, fidèle à son mot d'ordre : « Faire à fond tout ce que je fais ! », Traber travaille le bois avec autant de soin que le reste et devient un excellent menuisier..., mais le soir, tard, il « vole » encore quelques heures pour étudier.

A 19 ans, Jean entre au collège d'Einsiedeln. Il surmonte une préparation insuffisante, le manque de fonds, etc., donne des leçons et passe brillamment sa maturité à Frauenfeld, « ayant réponse claire et nette à toutes les questions ».

Pendant deux ans, Traber étudie la théo-

logie à Wurzburg. Il y recueille, au contact des beautés architecturales de la ville, des impressions artistiques précieuses pour sa tâche future. Mais le farceur de son enfance vit toujours dans l'étudiant studieux. Si je me permets de relever ici ce côté du caractère de Traber, c'est que justement cet « entraîné endiablé » lui permit tout le long de sa vie de faire face, par ailleurs, à un travail énorme.

Je cite, au risque de déparer les colonnes savantes du *Coopérateur Suisse*, le savoureux épisode que voici : Pendant une semaine, toute la bande des amis de Traber s'était nourrie à dîner de... côtelettes, dont ils conservaient soigneusement les os... Un soir, les poches bourrées d'os et munis de ficelles, les étudiants font le tour de la ville endormie. Et voilà ces os se balançant, à hauteur voulue, aux cordons de sonnettes des maisons... à la grande joie des chiens qui passent leur nuit à tirer les sonnettes pour décrocher ce fin régal !!

Partout Traber est le boute-en-train. Pourtant « il se fait remarquer par son flair à découvrir les étudiants en détresse et à mettre tout en branle pour leur aider ».

D'ailleurs, il voudrait partir en mission,

à l'œuvre dépend le bien-être de la grande famille communale.

La Caisse Raiffeisen doit être un des éléments les plus actifs de toutes ces forces constructives. De par les principes qui la régissent, c'est à elle qu'incombe la tâche de cultiver, parmi les individus comme parmi les personnes morales, l'esprit de solidarité, d'entraide, le sens des responsabilités, le dévouement à la chose publique, en un mot, le sens de l'idéal coopératif.

Les questions financières jouant un rôle capital dans la vie de la commune, la Caisse Raiffeisen tend à lui apporter l'autonomie complète dans ce domaine. L'argent du village étant employé aux usages du village, la Caisse assure les conditions les plus avantageuses aux déposants aussi bien qu'aux emprunteurs. Elle n'a jamais en vue son intérêt particulier mais uniquement celui de la communauté, aidant chacun à réaliser une vie meilleure.

Ce préambule, riche en données pratiques, recueille les applaudissements bien mérités et plaça la journée dans l'ambiance utile à un travail Raiffeisen fécond. Ce fut alors qu'intervinrent deux des réviseurs, délégués spécialement de l'Union suisse, et qui, tour à tour, placèrent les dirigeants devant leurs obligations dans l'exécution du mandat confié : la Caisse Raiffeisen ne remplissant sa mission au sein de la commune que selon le degré de l'esprit de compréhension et de la saine activité de ceux qui en dirigent la destinée.

M. Bucheler, réviseur, après avoir apporté le salut de l'Union suisse et les félicitations aux Raiffeisenistes fribourgeois dont les succès sont réjouissants, s'adresse tout spécialement aux prési-

dents pour délimiter les tâches particulières de chaque Conseil. Si noblesse oblige, progrès oblige également. Le développement considérable des affaires et les complications nées de la situation actuelle du pays forcent nos dirigeants à s'attacher plus strictement que jamais à l'application des principes fondamentaux, mais aussi à acquérir les compétences utiles à l'accomplissement parfait de la noble mission : la tâche est grande, lourde, hérissée de difficultés, mais elle est possible, réalisable en tous points. C'est une source de grandes satisfactions pour ceux qui s'y vouent de toute leur âme et de toutes leurs forces. Il faut vouloir pratiquer l'entraide et rendre service, il faut vouloir sacrifier son temps pour la communauté, il faut vouloir le bien de tous en dehors de tout but égoïste.

Les occasions de travail en commun ne manquent pas : étude du rapport de revision, fixation de l'échelle des taux, préparation de l'assemblée générale, propagande, recrutement, etc. Mais en dehors de cette fructueuse collaboration et malgré les bonnes intentions qu'on pourrait invoquer, *chaque Conseil doit remplir sa propre mission*. Et le rapporteur, s'en référant à la loi, puis aux statuts, répartit nettement les mandats, voyant dans le *Comité de direction* le réalisateur, l'administrateur, le responsable du développement des affaires en contact permanent avec son gérant, tandis que le *Conseil de surveillance* est le contrôleur institué par la loi, le conservateur des positions acquises. Les sociétaires ayant délégué à ce dernier leur droit de contrôle, exige de lui qu'il se prononce catégoriquement sur la gestion et l'administration, sur la va-

leur des actifs et sur l'exactitude du bilan, en foi de quoi ils peuvent alors se prononcer eux-mêmes sur l'adoption des comptes et porter un jugement objectif sur la solidité de leur coopérative.

A M. Froidevaux, réviseur, est dévolue la tâche de placer les caissiers devant leur noble mission. Il le fait avec d'autant plus d'aise qu'il apporte le fruit de sa longue expérience de praticien. Il a vécu la vie du caissier, en a goûté les charmes et les difficultés et fait part d'une moisson de faits concrets qui mettent immédiatement tous les problèmes soulevés dans le domaine des réalités.

Dans un premier exposé, il décrit *le caissier dans son ménage intérieur*, énumère ses prérogatives et ses devoirs. Organe exécutif, le caissier est l'autorisé du Comité de direction auquel il doit rendre compte de sa gestion. Seul mandataire rétribué, il doit fournir un travail impeccable dans la tenue de la caisse et de la comptabilité, dans la gestion des prêts et crédits. Ame de l'association, gardien de l'intégrité des principes fondamentaux dont toute son activité s'inspire, il doit posséder une formation spéciale, se pénétrer de l'idéal Raiffeisen et compléter constamment son bagage de connaissances personnelles pour être à même de répondre aux exigences des situations nouvelles.

Enfin, dans son second exposé, M. Froidevaux trace la *mission du caissier dans ses rapports avec l'extérieur* : relations avec les déposants auxquels il doit distribuer avis et conseils précieux qui augmentent son prestige, relations avec les débiteurs auxquels il doit inculquer l'esprit de ponctualité dans le

mais son évêque le lui refuse : « Il nous faut des curés ! » Et voilà Traber recevant la prêtrise en 1883, premier pas sur le chemin ardu, mais passionnant d'une vie de service.

A 31 ans, Traber est curé à Bichelsee. Pendant 40 ans, il y travaillera, veillant, priant, stimulant et aidant. Les yeux et les oreilles grands ouverts aux signes des temps, Traber sert ses paroissiens dans tous les domaines. Perspicace, il sait comprendre et prendre les jeunes. Il ne les bourre pas de préceptes, mais il les entraîne. Le dimanche, il prêche. La semaine, il lit et travaille, rit et pleure, lutte et souffre avec ses paroissiens. Il les voit aux champs, à l'atelier, dans la forêt, à l'écurie, dans la rue, à la fontaine. Partout et toujours, il trouve le mot qu'il faut pour interroger, consoler, compatir ou conseiller avec une lucidité inouïe. Il instruit, gratuitement bien sûr, au fur et à mesure, toute une cohorte de futurs prêtres ou instituteurs. Avec lui on apprend

toujours quelque chose et l'on ne s'ennuie jamais.

L'activité du curé Traber est presque impossible à décrire. Il est curé avant tout, curé de tout son cœur. Il est encore et avec passion, directeur de chant, stimulant ses chanteurs par tous les moyens : douceur, violence, tout lui est bon : « Si vous voulez vraiment, ça doit aller, vous n'avez qu'à vouloir ». Avec ce tempérament, il y a évidemment souvent de la casse. Mais son énergie lui sert éminemment à diriger le « Piusverein », association catholique d'hommes. Dans ces vies rivées au labeur, le curé Traber voudrait faire passer un souffle d'air vivifiant ; il réunit donc ses paroissiens pour discuter avec eux de toute question actuelle, morale et sociale, et les pousser à réfléchir.

Les mères de famille aussi lui tiennent à cœur. Il les voudrait mieux armées pour leur merveilleuse tâche. Que faire ? Le curé Traber trouve encore le temps de grouper les femmes trop souvent découragées par le

train-train quotidien et leur montrer la grandeur de leur mission.

Et les jeunes ? Il faut à tout prix garder le contact avec eux. Au début du ministère Traber, c'est assez facile. A cette époque, la situation est idéale au point de vue hygiénique et morale : la famille vit et travaille ensemble. C'est l'alternance du travail des champs et de la broderie, vie saine et équilibrée formant une race joyeuse et forte. Le curé a accès partout et mille occasions de glisser son mot.

Mais voici que l'usine remplace l'atelier familial. Les curés voisins gémissent. Les jeunes ont de l'argent à disposition... et la température morale baisse !... Le curé Traber ne gémit pas. A temps nouveaux, il trouve un remède nouveau. Ce sera une société de jeunesse, avec section de gymnastique, groupe théâtral, etc., etc., dont il sera l'animateur plein d'entrain.

(A suivre.)

respect des engagements, relations avec les dirigeants dans une collaboration la plus intime. Il doit faire partout preuve d'habileté, de savoir-vivre et de condescendance.

Reprenant la parole, *M. Bucheler*, met encore au clair quelques questions techniques, juridiques et fiscales surtout, car il est parfois difficile de s'y reconnaître dans le dédale des arrêtés et formulaires fédéraux ou cantonaux qui éclosent à profusion.

Mais chacun des exposés aurait dû faire l'objet de plusieurs cours, les problèmes étudiés n'étant souvent qu'amorcés, à peine effleurés dans le but de soulever des débats pour entendre les réels besoins des dirigeants. Aiguillée par l'habile président, la discussion fut des plus animées, instructive, et toujours digne, ce qui témoigne de la conscience des membres responsables dans l'accomplissement du mandat qu'ils ont accepté, du souci qui les guide dans l'intérêt de la communauté. Qu'on en juge par les sujets débattus dans cette foire aux idées : limite de l'endettement et désendettement, protection des cautions, coopérative de cautionnement, billet à ordre, marché de l'argent, forme de la présentation des comptes et bilan à l'assemblée générale, préparation des élections, discrétion, impôt cantonal à la source, inventaire au décès, propagation de l'esprit d'économie malgré l'impôt, etc.

Bref, ces deux journées d'études marquèrent une réussite complète et on peut en attendre un heureux résultat en terre fribourgeoise, chacun manifestant sa satisfaction des précieux enseignements reçus. Aussi, le président, fier de ses amis raiffeisenistes des bords de la Sarine, se plut-il à les féliciter pour leur attention soutenue sans défaillance et digne d'admiration de 10 h. à 16 h. 30, avec la suspension d'usage pour le repas de midi offert gracieusement par la Fédération.

Ajoutons que dès 8 h. du matin et le soir encore après la séance, de nombreux caissiers profitèrent de la présence des reviseurs pour leur demander des renseignements particuliers.

Fx.

Dans les fédérations de la Suisse alémanique

Les Caisses zougaises constituent à leur tour une Fédération cantonale.

Zoug est le cadet des cantons raiffeisenistes. En effet, c'est en 1937 seulement que le mouvement y prit racine

par la fondation de 2 Caisses, l'une à Oberägeri, l'autre à Menzingen. Une opposition occulte, émanant de milieux financiers puissants, ne tarda pas à se manifester contre ces 2 Caisses. On prétendait en particulier, que les populations rurales n'étaient pas à même de gérer elles-mêmes leur épargne et leur crédit. Et le fait que 2 Caisses de prêt fondées en 1901 à Baar et Unterägeri avaient dû être liquidées en 1907 semblait donner quelque poids à cette assertion. Il convient toutefois de relever que ces 2 Caisses ne faisaient pas partie de l'Union suisse. Elles étaient isolées, à la merci entière des circonstances. Elles ne pouvaient pas s'appuyer sur une Union indépendante et forte telle que nous la possédons aujourd'hui avec Caisse centrale, Office de revision, Secrétariat, etc. Les 2 fondations de 1937 sous les auspices de l'Union réussirent à remplir les espoirs qu'elles avaient fait naître. Leur exemple incita d'autres communes à se doter de ces idéales institutions. A fin 1944, 7 Caisses groupaient 400 sociétaires et 1847 déposants d'épargne. La somme globale des bilans atteignait Fr. 3,2 millions et 42.000 fr. de réserves avaient déjà été accumulés. Pour la seule année 1944, ces Caisses ont brassé pour 8,2 millions d'affaires.

Aussi ces Caisses éprouvaient-elles tout naturellement le besoin de se réunir en une association cantonale, bien apte à défendre leurs intérêts particuliers et à lutter contre l'opposition que le mouvement rencontre dans le canton de Zoug.

C'est ainsi que sur l'initiative de M. Köppel, un fervent propagandiste et actif caissier de la Caisse de Menzingen, 30 délégués représentant les 7 Caisses zougaises se rencontraient à Menzingen le 9 septembre dernier. M. Heuberger, directeur de l'Union, fit un exposé introductif sur la situation du mouvement dans le canton. Le représentant de l'Union définit ensuite le rôle des Fédérations cantonales ; une semblable institution a un champ d'activité particulièrement large dans le canton de Zoug où le mouvement est susceptible de se développer encore. Après une intéressante discussion, la constitution de la Fédération fut décidée, les statuts adoptés et un Comité de 3 membres désigné avec M. Köppel de Menzingen comme président.

L'assemblée passa immédiatement à la discussion de certains problèmes d'actualité et chargea le Comité d'intervenir pour la défense des intérêts du mouvement.

Nous souhaitons à la 20^{me} Fédération une cordiale bienvenue au sein de l'Union et émettons l'espoir qu'elle ouvrira une nouvelle ère de développement du mouvement dans le sympathique petit canton de Zoug.

Nouvelles des Caisses affiliées

CHOULEX (Genève).

† **M. l'abbé J.-M. Tissot.**

• En date du 27 août dernier est décédé **M. l'abbé J.-M. Tissot**, président du Conseil de surveillance de la Caisse de Choulex.

En 1926, lors de la fondation de notre Caisse, saisissant tous les avantages d'une telle institution pour sa paroisse, il donna immédiatement son adhésion et fut élu président du Conseil de surveillance, fonctions qu'il conserva jusqu'à sa mort, soit pendant près de 19 ans. Mais à côté des avantages matériels, il recherchait surtout le bénéfice spirituel et moral que procure l'esprit d'entraide mutuelle et de collaboration d'une Caisse Raiffeisen. Au bord de sa tombe, notre président du Comité de Direction énuméra en termes émouvants ses grandes qualités, sa bonté rayonnante, sa modestie, son dévouement inlassable dans l'accomplissement de son ministère, son attachement à sa paroisse et à son église qu'il sut embellir. Il nous a quittés, laissant d'unanimes regrets ; mais son souvenir reste vivant, son enseignement et son exemple nous aideront à remplir la tâche que nous nous sommes donnée. D.

Le Don suisse remercie...

Les organisations Raiffeisen suisses (Caisses locales et Union centrale) ont fait parvenir au *Don suisse pour les victimes de la guerre* une somme de Fr. 50.000 en émettant le vœu que ce montant soit utilisé de préférence au profit des petits Etats particulièrement éprouvés où les Caisses Raiffeisen sont spécialement répandues.

La Direction de l'Union a reçu du Comité central du Don suisse la lettre suivante :

Don suisse aux victimes de la guerre.

Zurich, le 5 septembre 1945.

A la Direction de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, St-Gall.

Très honorés Messieurs,

Nous vous accusons réception de votre lettre du 3 août 1945 et prenons acte, avec un vif plaisir, de la belle souscription de

Fr. 50.000

faite en faveur du DON SUISSE par votre Union centrale et ses Caisses de crédit mutuel suisses affiliées. Par cette généreuse contribution, les donateurs ont bien mérité de notre œuvre d'entraide et fait acte de solidarité effective, qui seule permettra à l'Europe de panser ses blessures et de rendre aux peuples si cruellement éprouvés l'espérance et la foi en un avenir meilleur.

Selon votre désir, votre contribution sera affectée de la manière suivante :

Fr. 30.000.— à la Hollande
Fr. 10.000.— au Luxembourg
Fr. 10.000.— à la Finlande.

Au nom de ces pays, nous exprimons, à vous et à vos Caisses de crédit mutuel affiliées, l'expression de notre plus vive reconnaissance.

Nous sommes persuadés que c'est à votre action personnelle que nous sommes redevables en grande partie du beau résultat de votre collecte. Aussi nous remercions-vous tout particulièrement pour le précieux appui que vous avez apporté ainsi à notre grande œuvre.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

AU NOM DU DON SUISSE :

Le président : (sig.) **Dr. E. Wetter.**

Le chef de la Division des collectes :
(sig.) **E. A. Graf.**

Un anniversaire à la direction de l'Union

Le 29 septembre dernier, *M. Joseph Stadelmann*, Directeur de la Caisse centrale de l'Union a célébré dans l'intimité le 60^{me} anniversaire de sa naissance.

A cette occasion nous lui apportons nos hommages et nos vœux les meilleurs. Qu'il daigne les accepter comme l'expression de notre reconnaissance pour l'œuvre de vie accomplie et à accomplir encore, ainsi que notre estime pour sa personne, pour ses qualités de chef aussi prévoyant que bienveillant.

Depuis 33 ans déjà *M. le directeur Stadelmann* œuvre pour l'Union, pour la grande tâche d'organisation qu'elle représente, lui vouant sans compter le meilleur de son effort et de sa vie.

Après le départ du curé Traber, en 1912, *M. Stadelmann* fut chargé de l'organisation et de la gérance de la Centrale de l'Union. Avec le talent d'administrateur et l'intrépidité qui le caractérisent, il mena à bien la lourde tâche qui lui était ainsi confiée et parvint en un laps de temps relativement court à réaliser le rêve du pionnier Traber et des organes de l'Union : il libéra la Caisse centrale de la tutelle des banques et en fit l'institution entièrement autonome, forte et prospère que nous avons le privilège de posséder aujourd'hui. A force de travail inlassable, qui tout en poursuivant les grandes fins du programme raiffeiseniste ne l'a jamais fait négliger les petites choses, *M. Stadelmann* a réussi à conduire la Caisse centrale au point où elle en est actuellement : de 1,7 million de bilan au commencement de son activité d'administrateur il l'a conduite à près de 200 millions avec un mouvement d'affaires dé-

passant 800 millions de francs. Ces deux chiffres permettent de mesurer l'ampleur du travail accompli par notre directeur.

Toutefois, l'essentiel pour *M. Stadelmann*, malgré l'importance particulière qu'il attache aux choses comptables et financières n'est pas dans les chiffres ; il est dans la vigueur, dans la solidité de la construction, dans le souci de la vitalité de l'Union et par elle de ses Caisses affiliées. Et cette solidité est principalement l'œuvre de *M. le directeur Stadelmann*, de sa prudence, de sa prévoyance, de son coup d'œil de spécialiste des questions financières. Et c'est en particulier grâce à son administration sage et prévoyante que l'Union doit le bon crédit dont elle jouit dans le monde financier et que la Caisse centrale est devenue ce bastion qui a permis au mouvement raiffeiseniste suisse de se développer dans la sécurité en traversant avec succès toutes les passes périlleuses des temps de crise économique et de guerre.

Mais ce n'est pas seulement en tant qu'organisateur et administrateur avisé que nous avons une dette de reconnaissance envers le directeur *Stadelmann*. Nous estimons en lui aussi l'homme de caractère ferme, noble et désintéressé. Sa simplicité, sa modestie, son dévouement inlassable, son empressément à rendre service, sa volonté de sacrifice sont hautement estimés de ses collaborateurs et de ses subordonnés. Sa vie est le modèle du parfait raiffeiseniste. Tout l'ensemble du mouvement lui est reconnaissant d'avoir créé un tel modèle.

Aussi sommes-nous certains d'interpréter les sentiments de tous les membres de notre grande famille raiffeiseniste suisse en formulant le vœu qu'il soit donné au jubilaire de continuer encore longtemps, et en bonne santé son travail fécond, pour le plus grand bien de l'Union et du mouvement.

CORRESPONDANCE

M. A. V. à O.

Cession d'un crédit hypothécaire.

Les hypothèques (obligations hypothécaires, actes de crédit avec hypothèque) doivent sur demande être cessionnés. Cette obligation résulte de l'art. 110 C. O. qui dit :

« Le tiers qui paie le créancier est légalement subrogé jusqu'à due concurrence aux droits de ce dernier :

- » 1) Lorsqu'il dégrève une chose mise en gage pour la dette d'autrui et qu'il possède sur cette chose un droit de propriété ou un autre droit réel.

- » 2) Lorsque le créancier a été prévenu

« par le débiteur que le tiers qui paie doit prendre sa place. »

L'alinéa 2 de cet article s'applique donc au cas que vous citez et le droit à la cession est incontestable.

Nous ajouterons qu'en ce qui concerne spécialement le contrat de crédit avec hypothèque (engagement en compte courant) il est bien entendu que la subrogation n'exerce ses effets que pour le solde du compte au moment de la reprise. Il ne peut être question en effet d'un transfert du **contrat de crédit** lui-même, mais simplement de la **subrogation de la créance effectivement due au moment de la reprise**. Le transfert comprend alors tous les droits afférents donc **y compris le gage immobilier**.

De ce fait la banque doit vous donner cession-subrogation pour le montant payé par la Caisse et le conservateur a l'obligation d'annoter le transfert au Registre foncier.

Comme il l'est dit plus haut, ce n'est pas le contrat de crédit, mais la créance au moment de la reprise qui est cessionnée en faveur de votre Caisse. Le compte ne peut alors plus être exploité en compte courant ; le montant repris devient pour la Caisse une **créance ferme** (catégorie des prêts à terme). Si le débiteur entend utiliser toujours la forme du compte courant, un **nouvel acte de crédit notarié** devient alors nécessaire.

M. F. I. à V.

Prêt sur caution ou prêt avec hypothèque ?

La nouvelle loi sur le cautionnement stipule que sauf convention contraire le montant total dont une caution est tenue diminue chaque année de 3 %, et, si la créance est garantie par un gage immobilier, de 1 %.

Vous avez donc effectué à l'époque un prêt avec deux cautions, dont une a fourni une hypothèque à l'appui de son engagement.

Vous vous posez la question : a-t-on affaire ici, en droit, à un prêt sur simple cautionnement ou à un prêt avec cautionnement et gage immobilier ?

Puisque c'est la caution et non le débiteur qui a fourni le gage immobilier, il ne fait aucun doute qu'on a affaire ici, au sens de la disposition légale précitée, à un **prêt avec simple cautionnement**. Vous devez donc exiger, en l'occurrence, l'amortissement prévu pour les prêts de cette nature. Rien ne s'oppose par contre à ce que vous appliquiez à ce prêt le taux usuel pour les engagements avec gage immobilier.

A M. J. F. à M.

Cautionnement de la Caisse pour un client.

Le cautionnement envers des tiers pour le compte d'un sociétaire constitue un genre un peu spécial d'affaires que les Caisses Raiffeisen ne sont que rarement appelées à traiter. Cependant, cela peut parfaitement se pratiquer, spécialement dans les cas semblables à celui que vous indiquez (garantie pour l'obtention de la patente de marchand de bétail). Il est bien entendu alors que le client doit être absolument sérieux, et, en plus de cela, offrir pour le montant du cautionnement toutes les garanties utiles.

La manière de procéder en pareil cas est la suivante :

Le Comité de direction accorde au client un **crédit de cautionnement**. Ce crédit doit être garanti comme un prêt ordinaire (nantissement, 2 cautions solvables au moins). L'octroi sera consigné au procès-verbal. Le débiteur signera en faveur de la Caisse un acte d'engagement ad hoc (formulaire No 141 de l'Union). On constituera aussi pour

ce crédit un **dossier** dans lequel figureront les garanties fournies, les actes d'engagement et une copie de l'acte de garantie (cautionnement) fourni par la Caisse au tiers bénéficiaire (on utilisera ici le formulaire officiel de l'Union No 129).

L'opération doit être **comptabilisée** aussi au journal et dans les grands livres. On ouvrira **deux comptes**, l'un créancier, l'autre débiteur, dans la catégorie des comptes courants, sur lesquels le caissier passera écriture chaque fois lors de la constitution et lors de l'extinction. Les attestations délivrées par la Caisse doivent toujours être restituées à l'échéance du cautionnement. Nous ajoutons qu'il est d'usage de prélever une commission de $\frac{1}{4}$ % sur chaque garantie fournie.

Communications du Bureau de l'Union

EMPRUNTS REMBOURSABLES

Nous rappelons ci-après quelques emprunts échus ou appelés au remboursement anticipé :

Dès le 1er octobre 1945

C. F. F. 4 $\frac{1}{2}$ % de 1927.

Canton de Berne, 4 % 1933.

Centrale des lettres de gage des Banques cantonales suisses, 4 % série X, 1935.

Dès le 31 octobre 1945

Canton de St-Gall, 4 % au 31 octobre 1935.

Dès le 1er novembre 1945

Crédit Foncier Vaudois, 4 %, série Y, 1934, tranches A et B.

Tramways lausannois, 4 %, 1906.

L'intérêt cesse de courir dès l'échéance.

Sur demande, la Caisse centrale se charge du contrôle du tirage et de l'encaissement de tous les titres d'emprunts que les Caisses affiliées peuvent posséder dans leurs dossiers.

Il cantuccio dei raiffeisenisti ticinesi

La quinta cassa ticinese : Morbio Inferiore.

Il Ticino apprezza ogni giorno più l'eccellenza del movimento raiffeisenista che risolve, nel modo migliore, il problema del credito agricolo, del risparmio locale e della rinascita dei nostri comuni.

Il Mendrisiotto, terra di gente rurale, operosa, risparmiatrice, piena d'iniziativa, è in prima fila ed ha compreso quanto possa fare la Cassa rurale Raiffeisen per l'indipendenza finanziaria dei comuni e dei singoli. Ma anche altre regioni del Ticino, a cominciare dalla bella Leventina, avranno certamente presto il beneficio di queste casse. A tutti gli iniziatori, a tutti i promotori, a tutti i simpatizzanti va il nostro sincero ringraziamento, assicurandoli che saremo sempre con loro per una sempre migliore intesa e perché le Casse siano esempi per tutti e fonti di prosperità morale e materiale per i singoli villaggi. Le opposizioni più o meno larvate, che si intensificano negli ultimi tempi visto lo sviluppo che prende il movimento, raiffeisenista, non piegheranno certo la nostra volontà ed anzi ci sproneranno a lottare, con sempre maggior vigore, per il trionfo dei nostri giusti ideali, pienamente convinti che la nostra opera disinteressata farà il benessere dei nostri contadini, dei nostri villaggi e del nostro amato Ticino!

A **Morbio Inferiore**, popoloso villaggio di oltre 1000 abitanti, la questione della soluzione del problema del credito agricolo e locale per mezzo della costituzione d'una Cas-

sa Raiffeisen era già stata da lungo tempo studiata. La Cati e la locale sezione, artefice l'infaticabile segretario comunale sig. Agustoni, affrettarono la realizzazione. Il 28 agosto a. c. venne tenuta dal sig. avv. Emilio Riva di Lugano una conferenza d'orientamento, seguita da una proficua discussione dopo di che numerosi presenti firmarono le adesioni e decisero la fondazione della Cassa che avvenne la sera del 5 ottobre u. s. alla presenza del Segretario cantonale e regionale della Cati, dell'on. Pellegrini, del prof. Mombelli, dell'avv. Riva e di numerosi aderenti. Ben 21 son già i soci, i primi certo di una lunga schiera perché la popolazione di Morbio Inferiore apprezzerà ben presto i benefici di questa istituzione.

La Direzione venne composta dai signori: prof. Dino Moresino, presidente, Paolo Massard, vice-pres., Cavadini Giuseppe, segretario ed Arcioni Carlo ed Agustoni Carlo, membri. A presidente del Consiglio di Sorveglianza venne chiamato il signor Casartelli Ernesto e membri i signori Egidio Cepi e Meroni Felice. A cassiere venne eletto il promotore della Cassa, il solerte segretario comunale sig. Agustoni Carlo di Francesco. L'inizio dell'attività venne fissato al 1 novembre.

I sigg. prof. Moresino ed Agustoni ringraziarono, a nome dei contadini e della popolazione, la Cati e l'Unione Sviz. per l'interessamento a favore della classe rurale. Il prof. Mombelli portò il saluto della giovane consorella, spiegò, in base all'esperienza, il funzionamento della Cassa e fece apprezzare l'utilità di questa realizzazione sociale. L'avv. Riva portò il saluto e l'assicurazione

del prezioso appoggio dell'Unione, facendo voti per una sicura ascesa.

L'Unione Svizzera, le 795 consorelle svizzere tra cui le 4 ticinesi salutano con particolare simpatia questa nuova realizzazione dell'idea raiffeisenista nel Ticino con la certezza che la Cassa di Morbio Inf. risponderà appieno alle speranze dei promotori e della popolazione e che sarà l'inizio di una lunga serie di preziose conquiste per il bene del Cantone, nel nome del cristianesimo e del mutuo aiuto!

LES IDEES DIRECTRICES

Il faut organiser la solidarité à l'intérieur des métiers par le jeu d'une confiance réciproque et d'une collaboration loyale. Solidarité, confiance, loyauté, autant de notions morales sur lesquelles on a mille fois raison d'insister, mais qu'il s'agit d'incarner dans des institutions.

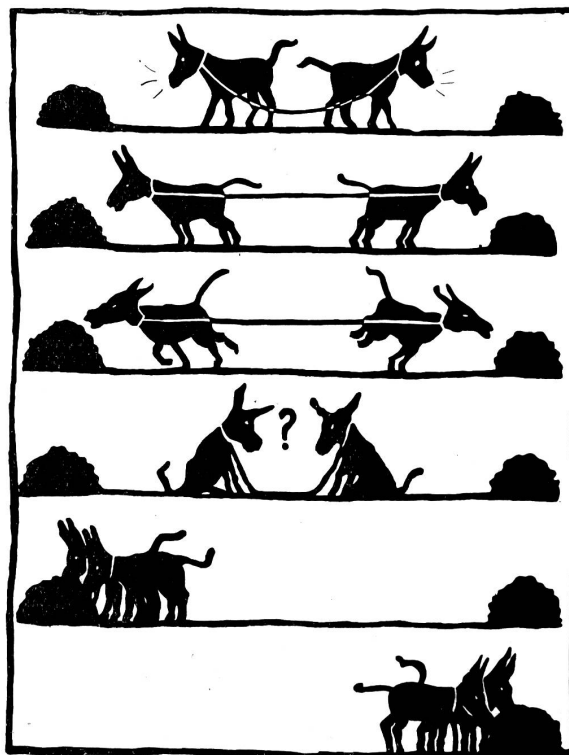
Prof. Antoine Favre,
conseiller national.

PENSEE

Le plus précieux et le plus rare de tous les biens est l'amour de son état. Il n'est rien que l'homme connaisse moins que le bonheur de sa condition.

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.



Collaboration